

ont deux fois et un tiers autant de milles de voie ferrée que les Etats-Unis. Leur 41,200 milles de lignes de fer donnent à ces pays un mille de chemin pour toute étendue de territoire de 5 milles carrés et $\frac{1}{10}$, pendant que les 230,000 milles de voie ferrée que les Etats-Unis avaient en 1907 leur donnent la moyenne d'un mille de chemin de fer pour chaque étendue de territoire de 13 milles carrés et $\frac{1}{10}$. Ils ont un système de voies navigables qui n'est surpassé ni égalé nulle part ailleurs. Au rapport de l'annuaire statistique, l'Allemagne a 8,545 milles de voies tenues pour navigables: ceci comprend les estuaires des rivières les plus considérables qui servent principalement aux bâtiments de mer, certains canaux en partie construits pour des fins d'égouttement et quelques petits cours d'eau utilisés de fois à autre seulement pour la navigation.

En laissant de côté ces petits cours d'eau, il reste encore 6,215 milles de navigation fluviale améliorée, dont on se sert constamment. La Hollande compte 2,960 milles de canaux et de rivières navigables, et la Belgique en possède 1,367 milles, ce qui forme un total de 10,542 milles de cours d'eau pour les trois pays. Je pourrais également citer des chiffres relativement à la France, qui possède 10,350 milles de cours d'eau navigables, dont 7,485 milles sont régulièrement en usage. Quant à l'Angleterre et à l'Irlande, nous constatons que ce pays a un commerce étranger bien plus considérable que n'importe quel autre pays au monde, ce qui est probablement dû, dans une certaine mesure, au fait qu'il n'y a pas un endroit dans les Iles-Britanniques qui soit à plus de 100 milles de la mer. Aux Etats-Unis, les états limitrophes des lacs occupent le premier, le second, le troisième, le cinquième, le huitième, le neuvième, le dixième et le treizième rang, quant à la valeur de leur production.

Nombre d'arguments et de raisons ont été avancés, ce soir, pour établir que le Gouvernement doit entreprendre de toute nécessité, et à une date aussi rapprochée que possible, la grande œuvre nationale qui consiste à améliorer la voie par eau de la rivière Ottawa et de la rivière des Français. Je me contenterai de discuter seulement quelques-uns des points qui ont été soulevés, vu que les orateurs qui m'ont précédé ont présenté la question sous tous ses aspects. Une question que l'on ne doit pas perdre de vue, c'est celle de la force motrice. Selon une brochure publiée en 1911, par la commission de conservation et intitulé: "Les chutes d'eau du Canada", la

superficie des eaux du Canada est estimée à 125,755 milles carrés, quand les Etats-Unis ne possèdent qu'une superficie de 52,630 milles carrés, en ne comprenant pas l'Alaska et ses possessions étrangères. En d'autres termes, le Canada possède une superficie d'eau presque deux fois et demie plus grande que les Etats-Unis. Ontario possède une superficie d'eau de 40,354 milles carrés, en excluant de cet état les parties des grands lacs ou les bras de mer qui s'y trouvent; cette province a donc une superficie d'eau qui dépasse d'environ 75 pour 100 celle des Etats-Unis.

Selon la brochure de la commission de conservation, on estime à environ 17,000,000 de chevaux-vapeur la valeur totale des chutes d'eau canadiennes, et l'on ajoute qu'en 1910 l'on n'a développé en tout que 1,016,521 chevaux-vapeur, soit à peine 1-17 de l'énergie hydraulique que nous avons à notre disposition. Relativement à la rivière Ottawa et à la rivière des Français, ainsi que leurs tributaires, on estime qu'elles peuvent facilement développer une force de 1 à 3,000,000 de chevaux-vapeur, si les travaux projetés sont exécutés. Jusqu'ici, nous avons laissé ces chutes d'eau sans emploi, mais le temps est arrivé, il me semble, de les capter, de façon à ce que nous nous servions de l'énergie qu'elles peuvent produire. C'est également une vérité établie qu'il existe nombre de chutes d'eau d'une grande valeur tout le long du parcours du fleuve Saint-Laurent. La seule différence sensible entre les chutes d'eau des rivières Ottawa et des Français et celles du Saint-Laurent, c'est que ces dernières sont toutes internationales. En vertu du traité Ashburton, les Etats-Unis ont le droit d'importer chez eux la moitié de l'énergie électrique produite au Canada, sur le parcours des eaux internationales. Le Canada a consenti à laisser détourner de cette façon la moitié de l'énergie provenant de ces sources pour une période indéfinie, et les deux tiers jusqu'à ce que nous en ayons besoin à notre tour, ce qui ne se produira probablement pas de sitôt. A tout événement, les Etats-Unis ont le droit de détourner à leur profit la moitié de l'énergie produite au Canada à même les eaux internationales. Conséquemment, même à ce seul point de vue, la question du développement de l'énergie est très importante, surtout en ce qui concerne la rivière Ottawa et ses tributaires, vu que ces chutes d'eau sont entièrement dans les limites de notre territoire. Comme nous le savons tous, le Gouvernement actuel s'est